



# Seconde Générale et Technologique

La classe de seconde est la même qu'à l'éducation nationale. C'est une classe d'orientation qui doit permettre aux jeunes de faire un choix de baccalauréat général ou technologique. Elle s'adresse aux élèves issus de 3<sup>ème</sup> de collège.

## **MODALITES D'ADMISSION**

Dès le 2<sup>ème</sup> trimestre de 3<sup>ème</sup> prendre rendez-vous au lycée pour un entretien d'orientation. Indiquer ce vœu sur le dossier d'orientation (fiche navette) remis à l'élève par son établissement d'origine. Les admissions sont prononcées en juin selon les procédures académiques AFFELNET.

## **ENSEIGNEMENT DISPENSE**

La classe de seconde générale et technologique comprend trois groupes d'enseignement : Un tronc commun rigoureusement identique dans tous les établissements de l'Enseignement Agricole et de l'Education Nationale: Français, Mathématiques, Histoire Géographie, Sciences économiques et sociales, Sciences Numériques et Technologiques, LV1-LV2 (Anglais, Espagnol ou Allemand), EPS, Sciences de la Vie et de la Terre, Physique Chimie, Enseignement Moral et civique, Accompagnement personnalisé

### **ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS:**

- Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (EATDD)
- Hippologie, Equitation, Niveau galop 3 requis
- Rugby

### **Faire sa 2<sup>de</sup> générale et technologique dans l'enseignement agricole**

Proposé uniquement dans l'enseignement agricole en 2<sup>de</sup> générale et technologique, l'enseignement d'exploration « écologie, agronomies, territoire et développement durable » (EATDD) permet de sensibiliser les élèves aux sciences agronomiques et aux problèmes environnementaux.

## **ORIENTATION**

- 1<sup>ère</sup> du Bac technologique STAV
- Autre 1<sup>ère</sup> d'un bac général ou technologique, dispensée à l'Education Nationale.

